



Département Enseignement - Formation

Responsable de formation  
**Valérie Goubkine**

Tél. : 33 (0)4 91 22 35 07  
E.mail : goubkinev@ipc.unicancer.fr

Chargée de formation  
**Magali Rebouh**

Tél. : 33 (0)4 91 22 35 66  
E.mail : garoutem@ipc.unicancer.fr

Institut de Formation en  
Cancérologie

Assistante de Formation  
**Marina Chacal**

Tél. : 33 (0)4 91 22 33 59  
E.mail : ifcm@ipc.unicancer.fr

N° D.A. : 93 13 000 85 13  
N° ODPC : 2683  
SIRET : 782 921 233 00014



**INNOVEZ AVEC NOUS**  
SOYEZ IDENTITO-VIGILANTS,  
FORMEZ-VOUS EN JOUANT !  
**1 HEURE**  
**6 MINI-JEUX**  
**6 COMPETENCES**

## Règlement intérieur applicable aux stagiaires :

Le présent règlement est établi conformément à la législation en vigueur (art. L. 6352-3 à L. 6352-5 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du code du travail). Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation organisée par l'Institut Paoli Calmettes. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

### Hygiène et sécurité

Les participants à une action de formation organisée par l'Institut Paoli Calmettes sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux où se déroule la formation. Ils sont invités à lire les panneaux d'information.

- Hygiène

Il est interdit :

- d'introduire, de distribuer ou de consommer dans les locaux des boissons alcoolisées.
- de pénétrer ou de demeurer dans l'entreprise en état d'ébriété.
- de prendre ses repas dans les salles de formation. Les stagiaires ont toutefois la possibilité de consommer des collations dans ces salles.
- de fumer dans les locaux.

- Consignes générales d'incendie

Chaque stagiaire doit prendre connaissance des consignes et du plan d'évacuation affichés dans les lieux de formation.

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement :

1/ Appeler le poste de sécurité en composant le 50 de chaque combiné de téléphone de l'institut. Bien indiquer la zone concernée et l'origine du sinistre.

2/ Attaquer le feu à la base avec les moyens de secours disponibles et appropriés (extincteurs, lances à eau, etc...)

Eviter de créer des courants d'air.

3/ Prévenir l'ensemble des occupants du bâtiment concerné.

En attendant l'arrivée des équipes de secours, fermer les portes palières et ne pas encombrer les couloirs afin de faciliter le travail des pompiers.

- Consignes générales d'évacuation dès le signal donné par les sirènes d'alarme

- CESSER toute activité de formation
- FERMER les portes sans les verrouiller
- FERMER les fenêtres
- SUIVRE LES DIRECTIVES données par l'équipe de sécurité.

Si la formation se déroule en étages, EVACUER en empruntant les escaliers. Il est INTERDIT de faire usage des ascenseurs pour évacuer.

NE REGAGNER LE LIEU DE FORMATION que sur ordre du Responsable de Sécurité.

Cas particulier : Handicapés : informer le Responsable de Sécurité qui prendra toutes les mesures pour l'évacuation.

### Dispositions relatives aux stagiaires

- Discrétion absolue en dehors de l'établissement

Tout stagiaire est tenu de garder une discrétion absolue sur toutes les informations et opérations dont il peut avoir connaissance en fréquentant l'établissement.

Notamment tout ce qui a trait aux personnes accueillies.

- Pour le bon déroulement d'une formation, le stagiaire doit :

- prévenir d'une absence ou d'un retard
- respecter les horaires
- éteindre son portable

- Circulation et stationnement des véhicules :

Il est interdit de se garer dans l'enceinte de l'établissement faute de places.

Un parking payant, accessible par le Bd Leï Roure, est à disposition des stagiaires.

Chaque stagiaire est responsable du dommage que lui ou son engin cause aux autres véhicules ainsi qu'aux personnes et aux biens se trouvant dans le voisinage.